



IPAM

Institut de la **pertinence** des actes médicaux

L'Institut de la **pertinence** des actes médicaux (**IPAM**) a été créé en mars 2020. Il constitue un organisme indépendant issu de la volonté du Gouvernement du Québec et de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) pour mettre en place des mesures de pertinence et des mécanismes de suivi afin que les sommes investies par l'État pour la rémunération des médecins spécialistes soient utilisées selon les meilleures pratiques médicales et une saine gestion de l'argent des contribuables.

Mission

Identifier et adopter des mesures visant à restreindre ou éliminer des actes médicaux inappropriés, rendus à des fréquences excessives ou non conformes aux bonnes pratiques médicales.

Les mesures de pertinences des actes médicaux envisagées sont :

- L'élimination d'éléments de rémunération de base, incluant de façon non limitative des actes, suppléments, forfaits, etc.
- La recommandation de désassurer certains actes;
- La fixation de conditions permettant la facturation d'un acte;
- La détermination des plafonds d'actes;
- Le recours à tout autre changement de même nature.

Objectifs d'économies

Les économies totales résultant de mesures récurrentes (R) et non-récurrentes (NR) représentent 1,605 G\$.

Il peut s'agir d'activités administratives ou médico-administratives, d'accessibilité, de pertinence des actes médicaux, d'évolution de pratique, de mesures reliées à l'assurances responsabilité professionnelle, etc.

Les économies provenant des mesures de **pertinence** des actes médicaux doivent entraîner une diminution récurrente de l'enveloppe budgétaire globale de 240 M\$ pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023 soit

- 70 M\$ en 2020-2021
- 70 M\$ en 2021-2022 –140 M\$ (R)
- 100 M\$ en 2022-2023 –240 M\$ (R)

Soit 450 M\$ au total pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2023.

Réinvestissement

Les économies résultant de l'ensemble des mesures mises en place sont retirées de l'enveloppe de rémunération de la FMSQ et réaffectées par l'IPAM. Ces sommes doivent servir à améliorer l'accessibilité aux services spécialisés. C'est l'IPAM qui a la responsabilité de déterminer la façon dont elles seront utilisées.

Comité de gouvernance

M. Jacques Cotton	Président
Dre Michèle De Guise	INESSS
Mme Marie-Pierre Legault	RAMQ
M. Richard Deschamps	MSSS
Dre Lucie Poitras	MSSS
M. Pierre Vigneault	Représentant Public
Dr Stéphane P. Ahern	FMSQ
Me Pierre-Luc Desgagné	FMSQ
Dr Serge Legault	FMSQ
Dr Rafik Ghali	FMSQ
M. Vincent Dumez	Représentant Public
Dr Michel Vachon	FMOQ, Observateur
M. Jean-François Foisy	Directeur général

Comité de direction

M. Jacques Cotton Président; M. Jean-François Foisy Directeur général; Dr Pierre Blanchard, Directeur des affaires médicales et scientifiques; Mme Chantal Gadbois, Directrice des services administratifs, des communications et des technologies de l'information; Mme Patricia Gauthier, Directrice de projets; M. Éric Rousseau Directeur de la performance, de l'analyse économique et de l'éthique.

L'IPAM a été créé à la suite du Protocole d'accord entre le Gouvernement et la FMSQ (2019) concernant la réduction de l'enveloppe budgétaire globale dédiée à la rémunération des médecins spécialistes.

Mise à jour : 10-10-2023